Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2012 du Fonds d'assistance au titre de la partie VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs¹

Mai 2013

1. Introduction

Par sa résolution 58/14, adoptée en novembre 2003, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'assistance au titre de la partie VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poisson de 1995), en vue d'aider les États parties en développement à appliquer cet instrument. Elle a également décidé que le Fonds serait administré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Fonctionnant depuis le 19 avril 2005², le Fonds est administré conformément à ses statuts, au Règlement financier de la FAO et aux autres règles applicables.

2. Contributions au Fonds d'assistance

L'Organisation des Nations Unies et la FAO ont continué de lancer des appels à contributions en faveur du Fonds dans des instances internationales, dont l'Assemblée générale des Nations Unies et le Comité des pêches de la FAO, ainsi que sur le site Web du Fonds³.

Au 31 décembre 2012, les Gouvernements de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, du Liban, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande, qui sont parties à l'Accord sur les stocks de poissons de 1995, avaient versé au Fonds des contributions d'un montant total de 1 467 455 dollars. Le tableau 1 indique le montant de leurs versements et les intérêts perçus sur ces sommes (49 036 dollars). Au 31 décembre 2012, le montant total des encaissements du Fonds s'élevait à 1 516 491 dollars. En 2012, aucune contribution n'a été versée.

¹ Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 22 des Statuts du Fonds d'assistance créé au titre de la partie VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.

² Compte MTF/GLO/124/MUL, « Accord de 1995 sur les stocks de poissons – Partie VII – Fonds d'affectation spéciale ».

³ www.un.org/Depts/los/convention_agreements/fishstocktrustfund/fischstocktrustfund.htm. Les contributions doivent être versées sur le compte d'affectation spéciale ouvert par la FAO en application du paragraphe 7 des Statuts du Fonds.

Les États, organisations intergouvernementales, institutions financières internationales, institutions nationales, organisations non gouvernementales et les particuliers et personnes morales souhaitant contribuer au Fonds d'assistance sont invités à verser leurs contributions sur le compte bancaire de la FAO dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

Banque: HSBC New York

Adresse: 452 Fifth Avenue, New York, NY 10018, États-Unis d'Amérique

Numéro de compte : 000156426 Code Swift/BIC : MRMDUS33 Code ABA/code banque : 021001088

Projet: MTF/GLO/124/MUL

3. Demandes d'assistance adressées au Fonds

L'ONU et la FAO ont fait largement connaître l'existence et l'objet du Fonds, notamment par voie électronique, à l'occasion de rencontres internationales et d'échanges avec des organismes régionaux de gestion des pêches. En 2012, 34 demandes de prise en charge de frais de voyage ont été reçues, dont 30 ont été approuvées (les voyages de cinq candidats ont été annulés parce que la réunion a été annulée ou qu'ils ne pouvaient pas se déplacer). Deux demandes ont été rejetées parce qu'elles ne respectaient pas le préavis d'un mois fixé par les Statuts. Deux autres n'ont pas été approuvées, dont une parce qu'elle avait été déposée par un État qui n'était pas partie à l'Accord sur les stocks de poissons. Le nombre total de demandes de prise en charge de frais de voyage a été plus élevé en 2012 (34) qu'en 2011 (27), soit une hausse de 26 %.

Le tableau 2 présente le détail des dépenses engagées au 31 décembre 2012 par objet visé à l'article 14 des Statuts, ainsi que les frais administratifs (art. 21).

En 2012, le Fonds a engagé des dépenses d'un montant total de 193 031 dollars, qui se répartissent comme suit :

- 75 % des dépenses ont servi à faciliter la participation aux réunions techniques et annuelles d'organes et organismes régionaux et sous-régionaux de gestion des pêches (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique Sud, Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et Commission des pêches du Pacifique occidental et central) (al. a) de l'article 14 des Statuts du Fonds);
- 21 % des dépenses ont servi à faciliter la participation aux réunions d'organisations internationales (Comité des pêches de la FAO) (al. b) de l'article 14 des Statuts);
- 3 % des dépenses ont financé la participation à des réunions consacrées au renforcement des capacités quant à la responsabilité de l'État du pavillon, au suivi, au contrôle et à la surveillance, à la collecte de données et à la recherche scientifique au niveau national ou régional (al. d) de l'article 14 des Statuts);
- 1 % des dépenses a été consacré à des frais administratifs, dont les frais d'assurance obligatoire de la FAO, la rémunération des heures supplémentaires pour le traitement des demandes, l'élaboration des protocoles d'accord de la FAO et des frais d'administration de 6 % pour certains projets.

4. Groupe d'experts

Le Groupe d'experts ne s'est pas réuni en 2012.

5. Ventilation par État partie des frais de voyage pris en charge

Le tableau 3 présente la ventilation des frais de voyage pris en charge pendant la période 2006-2012, par État partie et par type de dépense (selon les catégories définies à l'article 14 des Statuts du Fonds). Le nombre d'États parties à avoir bénéficié d'aides a fortement augmenté en 2012, passant de 9 (en 2011) à 16. En conséquence, le volume de l'aide a plus que triplé par rapport à 2011, se chiffrant à 190 664 dollars.

6. Solde du Fonds d'assistance

Au 31 décembre 2012, le solde du Fonds d'assistance s'élevait à 341 472 dollars (voir les tableaux 1 et 2).

7. Conclusion

Depuis que le Fonds a commencé de fonctionner en 2006 jusqu'au 31 décembre 2012, 65 % des dépenses ont servi à financer la participation des parties à l'Accord à des réunions des organisations régionales de gestion des pêches et à des réunions d'organes ou d'organismes à vocation mondiale; 8 % des dépenses ont servi à faciliter la participation des parties à des négociations en vue de l'établissement de nouvelles organisations régionales de gestion des pêches; 24 % ont été consacrés au renforcement des capacités; enfin 3 % ont servi à couvrir les frais administratifs et connexes (tableau 2).

Le Fonds a été mis sur pied et est administré conformément à ses statuts, au Règlement financier de la FAO et aux autres textes applicables. L'ONU et la FAO encouragent les États, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et les particuliers et personnes morales à verser des contributions volontaires au Fonds. Elles souhaitent que le Fonds d'assistance continue d'être suffisamment alimenté pour que les activités d'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 puissent se poursuivre.

Tableau 1 Recettes au 31 décembre 2012

(En dollars des États-Unis)

Numéro	Donateur	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Remarques
1.	États-Unis	200 000	0	0	15 000	0	0	0	0	215 000	Fonds reçus en juin 2004 et septembre 2007
2.	Islande	0	50 000	0	0	0	0	0	0	50 000	Fonds reçus en avril 2005
3.	Norvège	0	98 179	0	0	0	0	96 798	0	194 977	Fonds reçus en mai 2005 et août 2010
4.	Canada	0	0	64 230	389 948	0	0	0	0	454 178	Fonds reçus en mars 2006 et mai 2007
5.	Liban	0	0	0	0	0	2 000	0	0	2 000	Fonds reçus en juillet 2009
6.	Nouvelle-Zélande	0	0	0	0	0	19 500	0	0	19 500	Fonds reçus en juillet 2009
7.	Australie	0	0	0	0	0	0	0	531 800	531 800	Fonds reçus en juillet 2011
	ntant total contributions	200 000	148 179	64 230	404 948	0	21 500	96 798	531 800	1 467 455	
	Intérêts	0	6 249	14 725	21 567	4 102	1 485	262	189	48 579	
Tota	ıl	200 000	154 428	78 955	426 515	4 102	22 985	97 060	531 989	1 516 034	

Tableau 2 Dépenses au 31 décembre 2012⁴ (En dollars des États-Unis et en pourcentage du total)

Article des Statuts ⁵	; Catégorie de dépenses	2006 (pourcentage)	2007 (pourcentage)	2008 (pourcentage)	2009 (pourcentage)	2010 (pourcentage)		2012 (pourcentage)	Montant total des dépenses (pourcentage)
14 a)	Dépenses liées à la participation aux réunions ou autres activités d'organisation ou arrangements régionaux de gestion de la pêche	20 421 (31)	30 657 (52)	51 596 (35)	78 370 (18)	131 297 (63)	51 939 (85)	145 408 (75)	509 688 (43)
14 b)	Dépenses liées à la participation des réunions organisées sur le thème de la haute mer par des organisations mondiales	45 729 (68)	3 862 (7)	59 702 (41)	74 488 (17)	30 740 (15)	5 120 (8)	40 090 (21)	259 731 (22)
14 c)	Réunions en vue de l'établissement d'organisations ou d'arrangements internationaux de gestion de la pêche, de la renégociation d'accords ou du renforcement des organisations existantes	0 (0)	23 347 (40)	22 980 (16)	43 197 (10)	0 (0)	0	0	89 524 (8)
14 d)	Renforcement des capacités quant à la responsabilité de l'État du pavillon, au suivi, au contrôle et à la surveillance, etc.	0 (0)	0 (0)	8 775 (6)	47 771 (11)	0 (0)	0	5 166 (3)	61 712 (5)
14 e)	Promotion des échanges d'informations et de données d'expérience	0	0	0	0	0	0	0	0
14 f)	Appui à la mise en valeur des ressources humaines, à la formation technique, etc.	0	0	0	182 340 (41)	37 354 (18)	0	0	219 694 (19)
14 g)	Règlement des différends	0	0	0	0	0	0		0
21	Frais administratifs (heures de travail et frais d'assurance et d'administration pour certains projets)	867 (1)	1 106 (2)	2 642 (2)	14 621 (3)	8 741 (4)	4 326 (7)	2 367	34 670 (3)
Total	l rcentage) ⁶	67 017 (100)	58 972 (100)	145 695 (100)	440 787 (100)	208 132 (100)	61 385 (100)	193 031 (100)	1 175 019 (100)

⁴ Il n'y a eu aucune dépense en 2004 et 2005.
5 Articles pertinents des Statuts du Fonds.
6 Certains des pourcentages ayant été arrondis, leur total peut ne pas être égal à 100.

Tableau 3 Prise en charge de frais de voyage au 31 décembre 2012 (par État partie) (En dollars des États-Unis)

			Alinéa perti	inent de l'artic	le 14 ⁷		
Année	Pays	a)	<i>b</i>)	c)	d)	f)	Tota
2006	Afrique du Sud	2 868					2 868
	Fidji		3 967				3 96
	Guinée		6 394				6 39
	Îles Marshall		4 855				4 85
	Maldives		3 063				3 06
	Maurice		6 073				6 07
	Namibie	5 580	3 520				9 10
	Nioué	8 203					8 20
	Sainte-Lucie		2 553				2 55
	Samoa		6 300				6 30
	Sénégal		3 195				3 19
	Uruguay	3 769	5 810				9 57
То	tal pour 2006	20 421	45 729				66 15
2007	Afrique du Sud	4 606					4 60
	Belize	1 754					1 75
	Guinée	3 849					3 84
	Îles Cook			4 665			4 66
	Îles Marshall	2 963					2 96
	Micronésie (États						
	fédérés de)			12 058			12 05
	Nioué	6 945		6 623			13 56
	Samoa		-200				-20
	Sénégal	5 609	4 062				9 67
	Uruguay	4 932					4 93
То	tal pour 2007	30 657	3 862	23 347			57 86
2008	Îles Cook	3 027	3 027	8 735			14 79
	Îles Marshall	7 732	10 166				17 89
	Kiribati	5 966					5 96
	Maldives		4 300				4 30
	Micronésie (États						
	fédérés de)	4 429		9 269			13 69
	Nauru	4 182	4 182				8 36
	Nioué			4 976			4 97
	Palaos	2 311					2 31
	Samoa	2 675	7 051				9 72
	Sénégal	12 354	4 856				17 21
	Seychelles		7 504		4 756		12 26
	Tonga	2 906	11 130				14 03

⁷ Pour la classification des dépenses, voir le tableau 2.

			Alinéa perti	nent de l'artic	le 14 ⁷		
Année	Pays	a)	<i>b</i>)	c)	d)	f)	Tota
	Uruguay	6 013	7 486		4 019		17 513
Total pour 2008		51 596	59 702	22 980	8 775		143 05
2009	Guinée		4 544				4 54
	Îles Cook		5 288				5 28
	Îles Marshall	6 449					6 44
	Kiribati		14 885	5 726			20 61
	Micronésie (États						
	fédérés de)	44					4
	Mozambique		4 218				4 21
	Namibie		3 242				3 24
	Nioué	3 804					3 80
	Samoa	3 968	5 375				9 34
	Sénégal	13 334	19 603				32 93
	Seychelles	3 583	11 879				15 46
	Tonga	12 523	5 454	5 397			23 37
	Tuvalu	16 451					16 45
	Uruguay	18 213					18 21
То	tal pour 2009	78 370	74 488	11 123			163 98
2010	Afrique du Sud	5 821					3 43
	Fidji		4 542			1 394	5 93
	Îles Cook	11 832					11 83
	Inde		3 160				3 10
	Kiribati	4 419				3 300	7 7 1
	Mozambique		4 999				4 99
	Namibie	5 459					7 8 4
	Nauru					3 759	3 75
	Nigéria	13 189					13 18
	Nioué	17 562					17 56
	Palaos	3 595					3 59
	Samoa	8 293	9 140				17 43
	Sénégal	17 026	4 065				21 09
	Seychelles	4 738	4 835				9 57
	Tonga	18 935	4 033				18 93
	Tuvalu	13 694					13 69
	Uruguay	6 734					6 73
То	tal pour 2010		30 740	0	0	8 453	170 49
		131 297	30 /40	<u> </u>	U	0 433	
2011	Afrique du Sud	1 322					1 32
	Îles Cook	6 849					6 84
	Micronésie (États	1 105					
	fédérés de)	1 497					1 49
	Namibie	4 443					4 44
	Samoa	6 498					6 49

			Alinéa pertiner	ıt de l'artic	le 14 ⁷		
Année	Pays	a)	<i>b</i>)	c)	d)	f)	Total
	Sénégal	8 888					8 888
	Tonga	6 469	5 120				11 589
	Tuvalu	8 015					8 015
	Uruguay	7 958					7 958
То	tal pour 2011	51 939	5 120	0	0	0	57 059
2012	Afrique du Sud	8 147					8 147
	Guinée	312					312
	Îles Cook	20 049	8 420				28 469
	Kiribati		7 679				7 679
	Micronésie	5 707					5 707
	Namibie	13 685					13 685
	Nauru		8 639				8 639
	Nioué	8 088					8 088
	Palaos	5 055	6 695				11 750
	Samoa	10 954					10 954
	Sénégal	11 305					11 305
	Seychelles	7 880					7 880
	Sri Lanka	8 749					8 749
	Tonga	25 977	8 657		5 166		39 800
	Tuvalu	10 048					10 048
	Uruguay	9 452					9 452
То	tal pour 2012	145 408	40 090		5 166		190 664
	tal des frais de voyage 06-2012						849 263 72%
	otocoles d'accord 08-2012 (tableau 4)						291 086 25%
	ais administratifs 06-2012 (tableau 2)						34 670 3%
	tal des dépenses ableau 2)						1 175 019 100%

Tableau 4 **Dépenses au titre des protocoles d'accord**(En dollars des États-Unis)

	Article		Dépens	es		
Protocole d'accord	des Statuts	20098	2010	2011	2012	Total
Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (protocole 228536) – élaboration d'un plan régional d'action en vue de la conservation et de la gestion du requin dans les îles du Pacifique	14 d)	47 771	0	0	0	47 771
Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (protocole 240142) – atelier sur le projet d'organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud: sensibilisation aux rôles et aux responsabilités – capacités et participation des membres de l'Agence	14 c)	32 074	0	0	0	32 074
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (protocole 229962) – atelier de formation : troisième atelier de gestion des données relatives aux thonidés	14 f)	24 205	0	0	0	24 205
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (protocole 232710) – atelier de formation : stocks de thonidés et évaluation du risque écologique	14 f)	49 936	0	0	0	49 936
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (protocole 246282) – ateliers sur les données relatives aux stocks de thonidés (avril 2010) : obligations en matière de notification à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central – évaluation des stocks régionaux	14 f)	40 678	0	0	0	40 678
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (protocole 246338) – ateliers sur l'interprétation et l'utilisation des données relatives à l'évaluation des stocks de thonidés et aux questions liées à l'écosystème et aux prises accessoires (juin 2010)	14 f)	67 521 <i>-</i> :	25 163	0	0	42 358
Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (protocole 254292) – atelier sur les mesures du ressort de l'État du port (septembre 2010)	14 f)	0 :	54 064	0	0	54 064
Total		262 185	28 901	0	0	291 086

⁸ Une partie des fonds approuvés pour financer des activités prévues pour 2009 a en fait été dépensée en 2010.